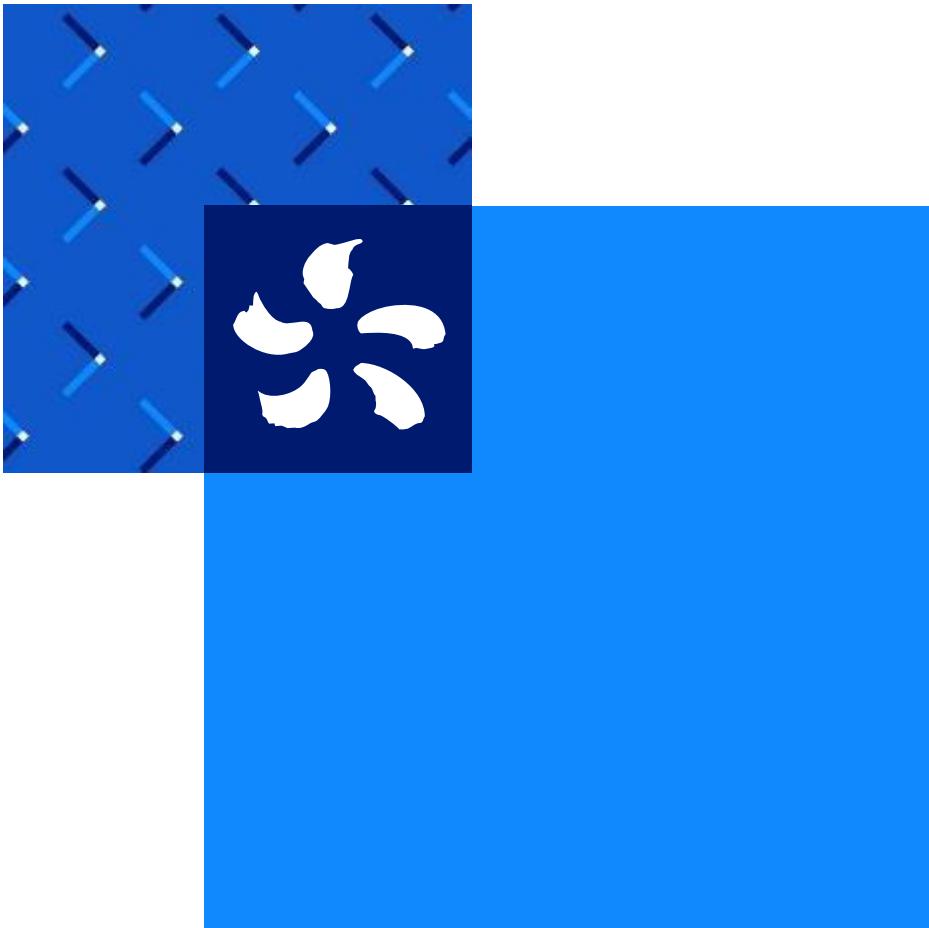




4^{ème} réexamen de sûreté de l'unité de production n°3 de la centrale du Bugey

**Présentation à la mairie de Meximieux
15/12/25**



1.

La centrale nucléaire EDF du Bugey

Présentation

LA CENTRALE NUCLÉAIRE EDF DU BUGEY



4 Unités de production de 900 MWe mises en service entre 1978 et 1979



1 réacteur en déconstruction



1 installation de Conditionnement et d'Entreposage de Déchets Activés

**Surface totale :
100 hectares
dans le département de l'Ain**



1/3

de la consommation de la région Auvergne-Rhône-Alpes

7%

de la production nucléaire française



Electricité bas carbone :

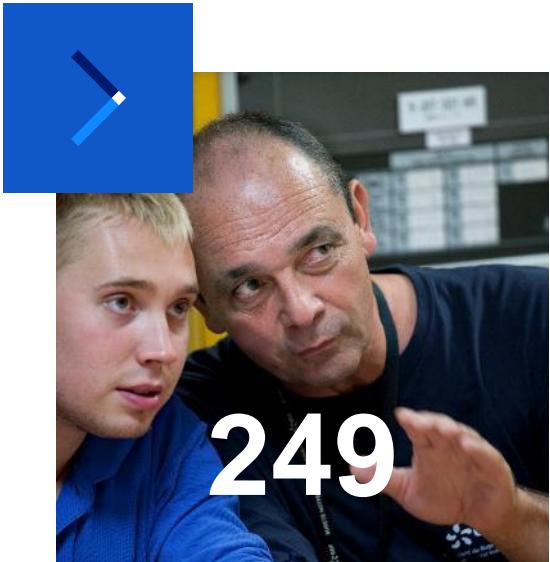
20 TWh bas carbone produits en moyenne par an

Un des premiers employeurs de l'Ain



1 446

Salariés EDF sur la centrale du Bugey



249

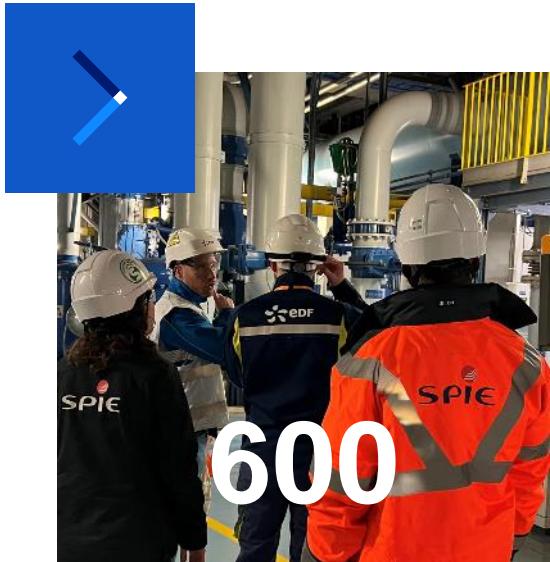
Stagiaires et apprentis

- 99 alternants
- 150 stagiaires



537

Recrutements depuis 2014
48 recrutements en 2024



600

Salariés partenaires permanents

Un acteur économique majeur

(Chiffres 2024)

120,6 M€

d'investissements

60 280 €

de commandes
avec le secteur protégé

253 M€

de contrats passés dont **126 M d'€** sur le territoire
avec **348** entreprises locales

81 M€

de taxes versées dont
45,7 M d'€ versés au territoire





2.

Perspectives industrielles sur les 4 années à venir

4^e réexamen périodique Phases A & B

Un programme industriel inscrit dans la durée



2020 à 2024

4^e réexamen périodique Phase A : une première étape finalisée

Travaux réalisés lors des visites décennales des unités n° 2, 3, 4 et 5.

2025 à 2029

4^e réexamen périodique Phase B : une seconde étape sur les 4 unités

Intégration des prescriptions complémentaires de l'ASN avec un volume de travaux similaire à celui de la phase A

2025

2026

2027

2028

2029

4^e RÉEXAMEN PÉRIODIQUE PHASE B**4^e RÉEXAMEN PÉRIODIQUE COMPLÉMENTS PHASE B****5^e RÉEXAMEN PÉRIODIQUE****Unité n°2**

Travaux Phase B en fonctionnement
Arrêt simple rechargement Phase B

Visite partielle

Arrêt simple rechargement

Travaux Compléments Phase B
Réacteur en fonctionnement

Visite Partielle Complément. Phase B

Travaux VD5
Réacteur en fonctionnement

Unité n°3

Arrêt simple rechargement

Travaux Phase B
Réacteur en fonctionnement

Visite Partielle Phase B

Arrêt simple rechargement

Travaux Compléments Phase B
Réacteur en fonctionnement

Visite Partielle Complément. Phase B

Unité n°4

Travaux Phase B
Réacteur en fonctionnement

Arrêt simple rechargement Phase B

Travaux Compléments Phase B
Réacteur en fonctionnement

Visite Partielle Complément. Phase B

Arrêt simple rechargement

Visite partielle

Travaux VD5
Réacteur en fonctionnement

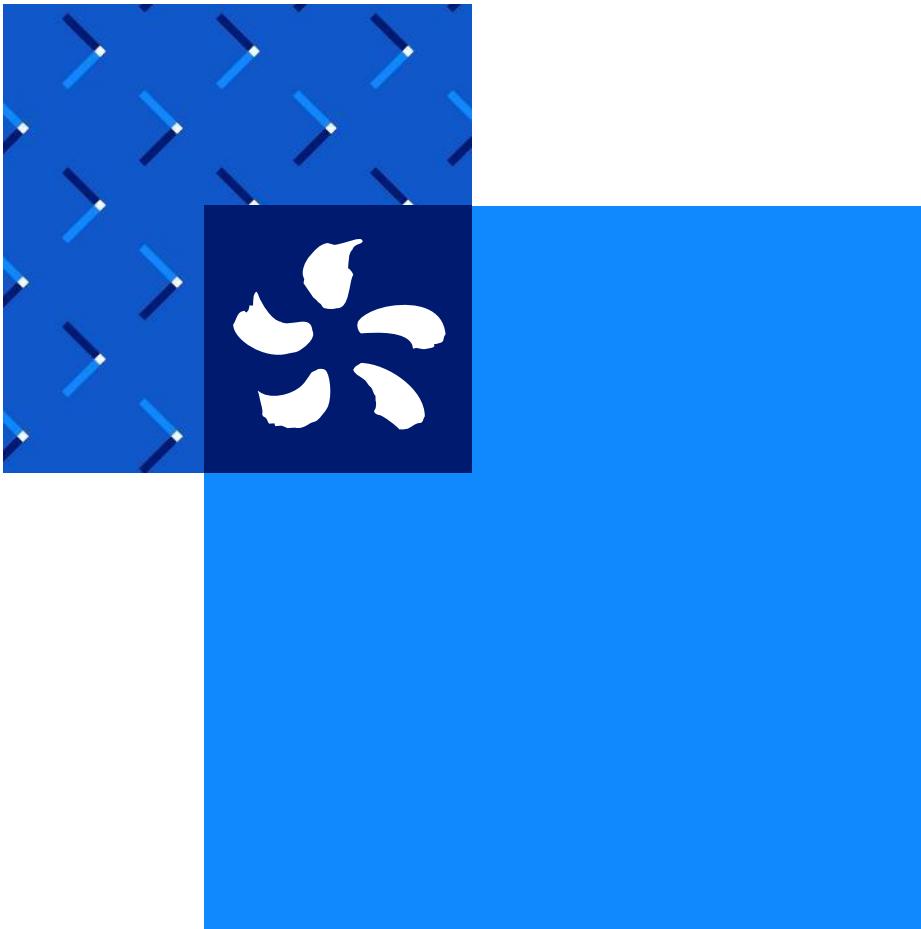
Unité n°5

Arrêt pour simple rechargement

Travaux Phase B
Réacteur en fonctionnement
+
Compléments Phase B

Visite Partielle Phase B
+ Complément. Phase B

Arrêt simple rechargement



3.

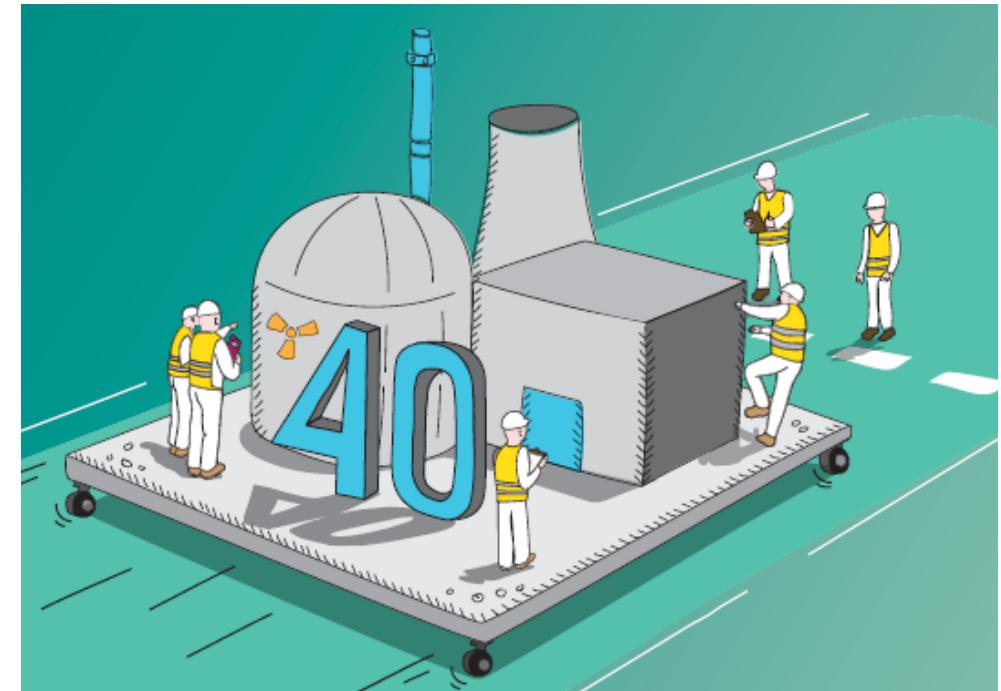
4^e réexamen de sûreté de l'unité de production n°3

Les modifications Phase B
Une enquête publique à venir en 2026

4^e RÉEXAMEN PÉRIODIQUE - FINALITÉS

En France, l'autorisation d'exploiter un réacteur nucléaire ne précise pas de limite prédéterminée dans le temps.

En revanche, le code de l'environnement, notamment les articles L. 593-18 et L. 593-19, impose que l'exploitant d'un réacteur nucléaire **réalise tous les 10 ans un réexamen périodique** de son installation, à l'issue duquel l'ASNR prend position sur la poursuite de fonctionnement de l'installation.



A chaque réexamen périodique, un long travail d'élaboration est mené par EDF et l'ASNR pour définir le programme du réexamen et les niveaux de sûreté à atteindre.

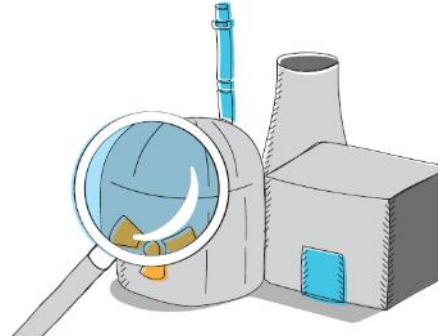
- C'est le cas pour le **4^e réexamen périodique des réacteurs 900 MWe** pour lequel le travail a débuté en 2013.
- L'ASNR a fixé à EDF des **objectifs de sûreté à atteindre** pour pouvoir continuer à exploiter ses réacteurs 900 MWe, ce qui conduit à de nombreuses **améliorations de sûreté**.

4^e RÉEXAMEN PÉRIODIQUE - OBJECTIFS

CONFORMITÉ DE L'INSTALLATION

+

LES 4 PILIERS DE LA RÉÉVALUATION DE SÛRETÉ



Diminution des conséquences radiologiques ne nécessitant plus la mise en œuvre de mesures de protection de la population.

ACCIDENT
SANS FUSION
DU CŒUR

AGGRESSION

Risque de rejets précoce et importants par voie air ou voie eau devient extrêmement improbable.

ACCIDENT
AVEC FUSION
DU CŒUR

PISCINE
BÂTIMENT
COMBUSTIBLE

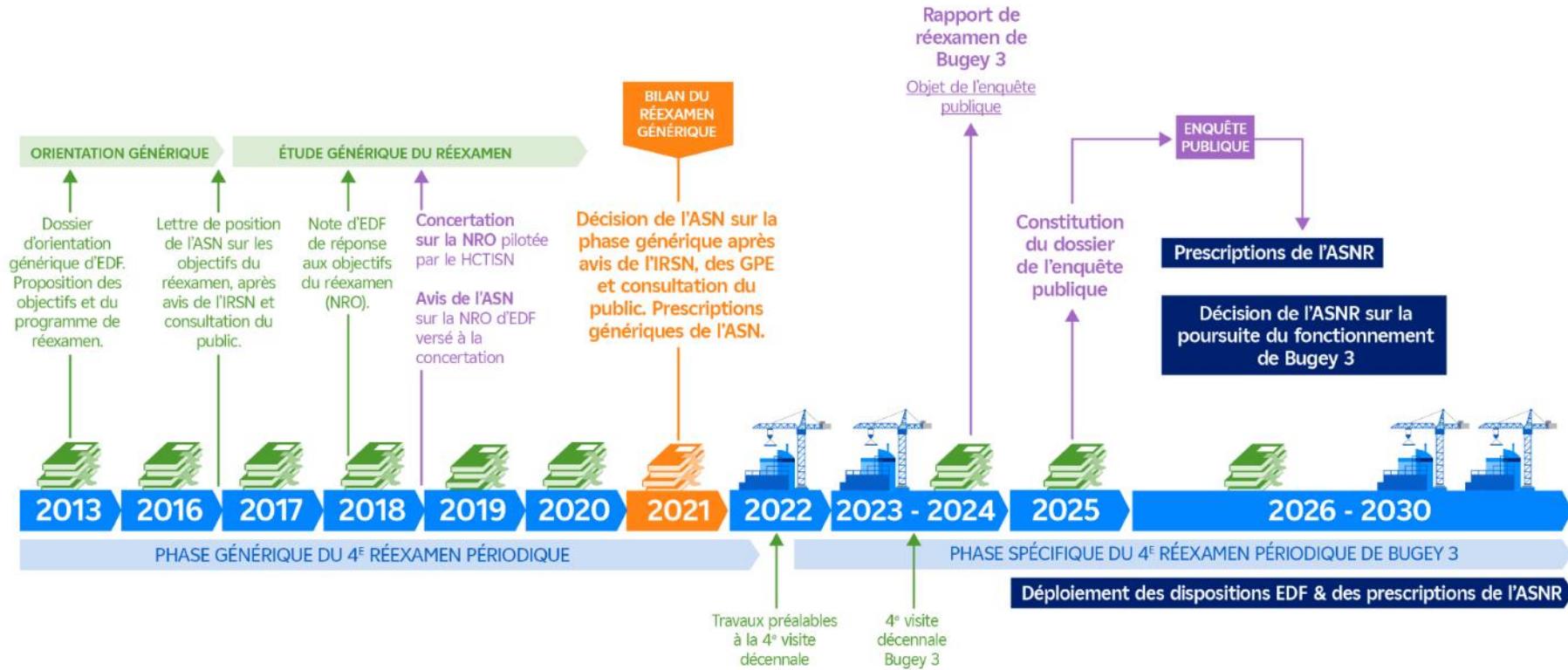
Robustesse des installations à des niveaux d'agressions réévalués à l'occasion du réexamen.

Découvertes des assemblages de combustible lors de vidanges accidentelles et de perte de refroidissement devient extrêmement improbable.

2 AXES DU RÉEXAMEN PÉRIODIQUE

- Vérifier la conformité de l'état des installations
- Réévaluer le niveau de sûreté :
 - réaliser les modifications nécessaires à l'amélioration de la sûreté
 - se rapprocher des standards de sûreté des réacteurs de 3^e génération (EPR)

LE 4^e RÉEXAMEN PÉRIODIQUE DE L'UNITÉ N°3



2013/2027 : 14 ans d'études, d'échanges et de travaux

06/09/18 → 31/03/19
Concertation du public sur la partie générique

- 16 réunions publiques regroupant 1 300 personnes
- 4 000 visiteurs ont consulté la plateforme
- 1 600 contributions sur la plateforme

23/02/21 : l'Accord générique ASN amène des prescriptions techniques vers EDF.

2 phases de travaux :

2019/2024 : Travaux « Phase A »

2025/2029 : Travaux « Phase B »

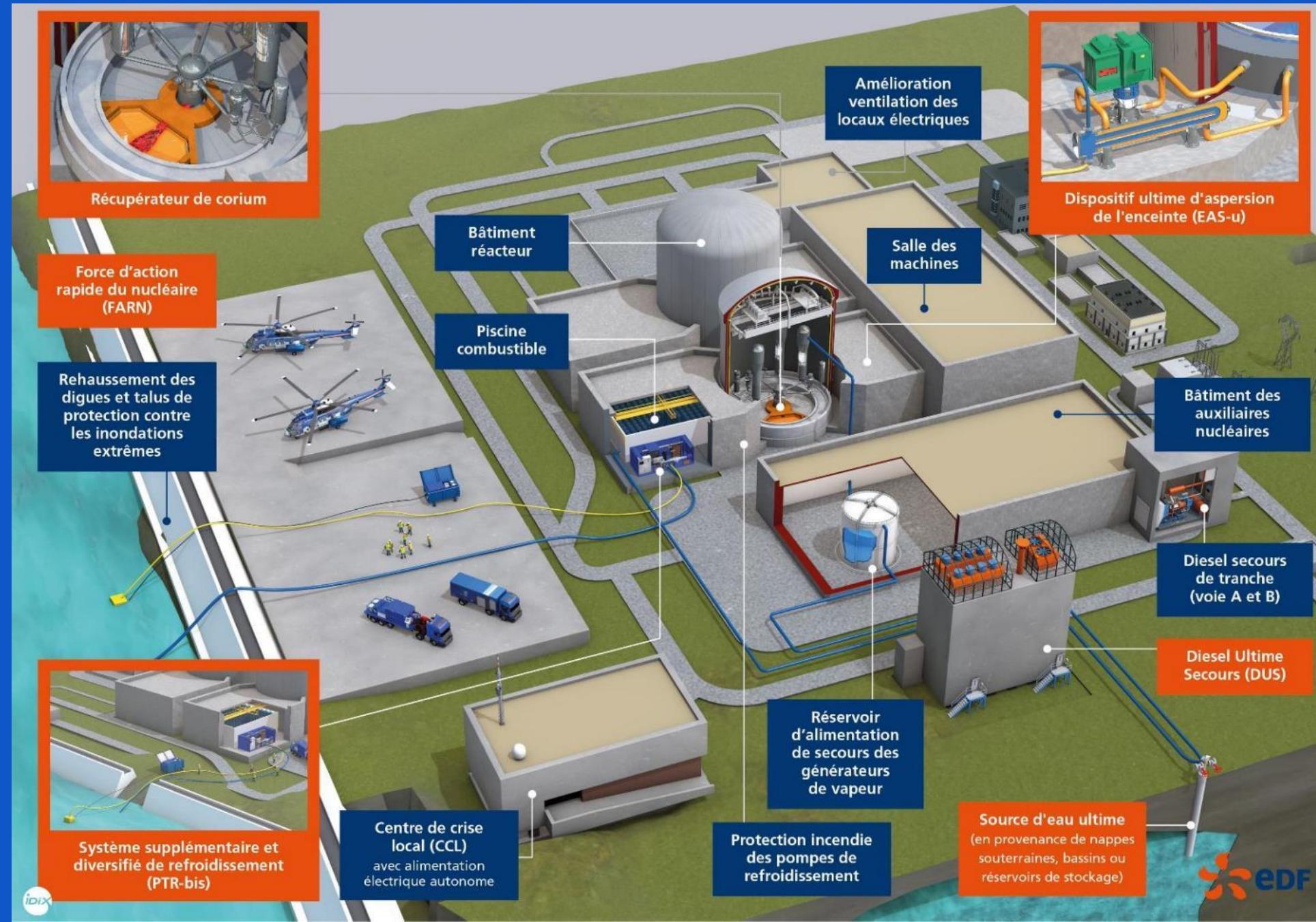
Les principales dispositions réalisées sur l'unité n°3

**Les travaux « Phase A »
ont été réalisées
pendant la visite
décennale**

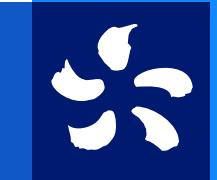
- 3^e voie électrique noyau dur
- 3^{ème} voie de refroidissement de la piscine combustible
- 3^e voie de refroidissement du bâtiment réacteur
- Modification corium

Quelques chiffres

- + de 25 000 h de travaux de robinetterie
- 4 000 intervenants associés à l'arrêt décennal
- Env. 200 entreprises partenaires



Les travaux appelés « Phase B » restants à réaliser sur l'unité n°3



Les actions de renforcement de la tenue aux agressions et d'augmentation des capacités en eau se poursuivent :

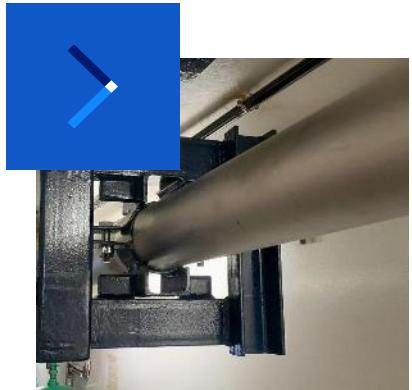
- Augmentation du niveau de **séisme** (renforts mécaniques & électriques)
- Prise en compte des **agressions climatiques** (grand chaud, tornade)
- Sécurisation de l'**alimentation en eau** des générateurs de vapeur



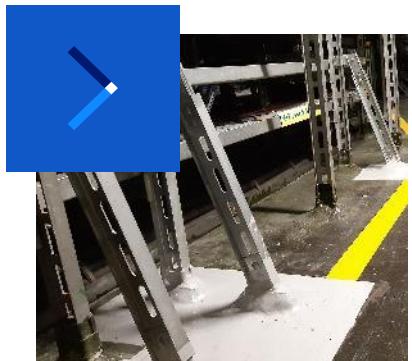
Concernant la gestion de l'eau, l'objectif est identique aux travaux de la phase A :
Augmenter les capacités en eau avec injection par l'extérieur sans entrer dans le bâtiment réacteur.

Exemples de modifications réalisées lors des travaux de la Phase B

Réévaluation des niveaux de résistance aux séismes

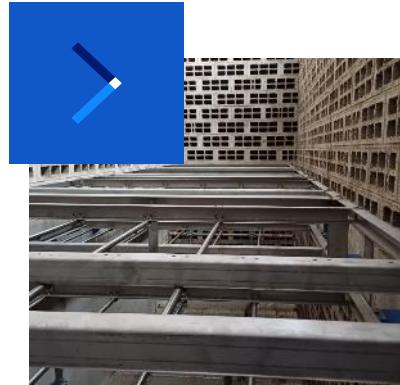


Renforts des tuyauteries dans le bâtiment réacteur



Renforts des chemins de câble

Protection contre les agressions climatiques

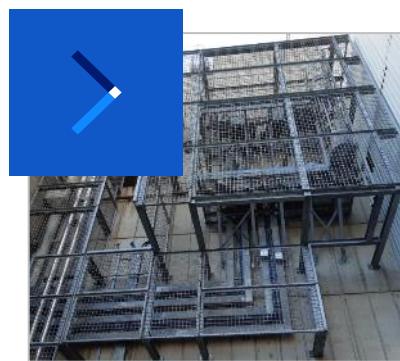


Brumisation des diesels grands chauds

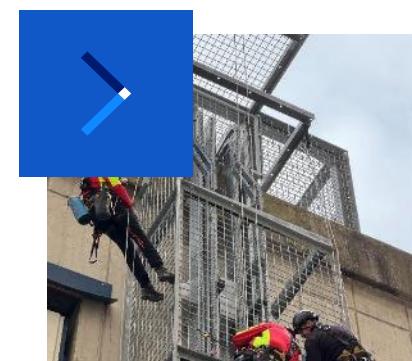
Refroidissement en cas de fusion du cœur



Inverseur 6.6kV permettant de basculer sur l'alimentation de secours (via les diesels d'ultime secours)



Protection grands vents & tornades



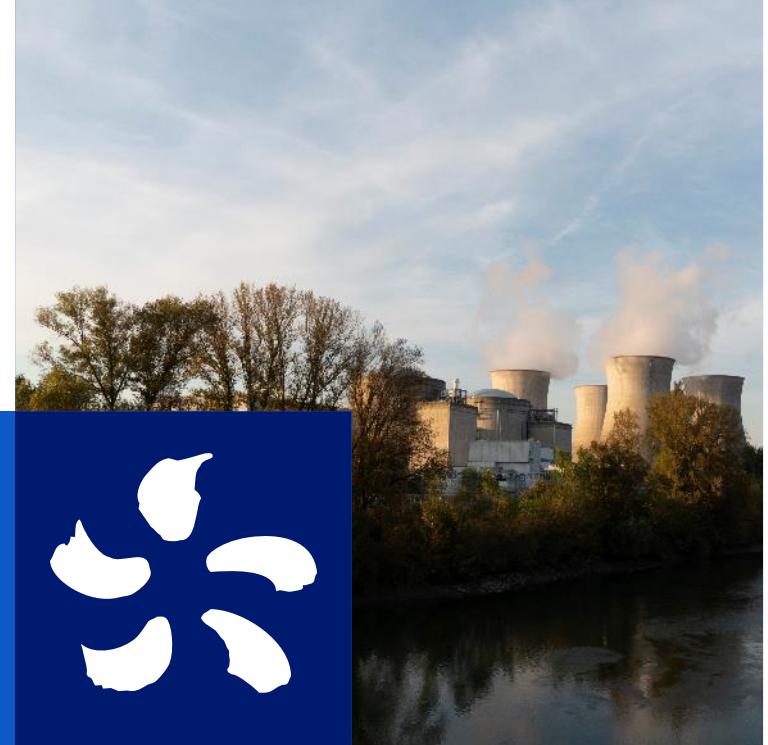
Renforcement des supports de l'alimentation de secours des générateurs de vapeur

Une enquête publique pour l'unité n°3 en 2026

Selon le Code de l'environnement, les dispositions proposées par l'exploitant, lors des réexamens périodiques au-delà de la 35^e année de fonctionnement d'un réacteur nucléaire, sont soumises à une enquête publique.

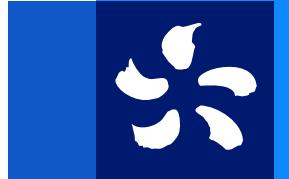
Cette enquête vise à informer le public afin qu'il puisse se prononcer sur les conditions de la poursuite du fonctionnement des réacteurs à l'issue du réexamen.

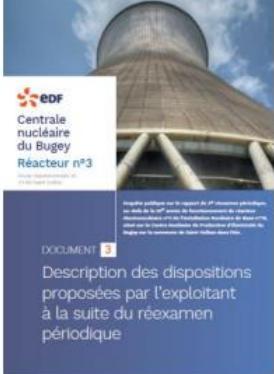
Une enquête publique conjointe pour les unités n°2, 4 et 5 a eu lieu en 2023.



Contenu du dossier d'enquête publique

Quel est votre avis sur le 4^e Réexamen Périodique de l'unité n°3 du Bugey évaluant les conditions de la poursuite du fonctionnement du réacteur pour les 10 années suivantes ?



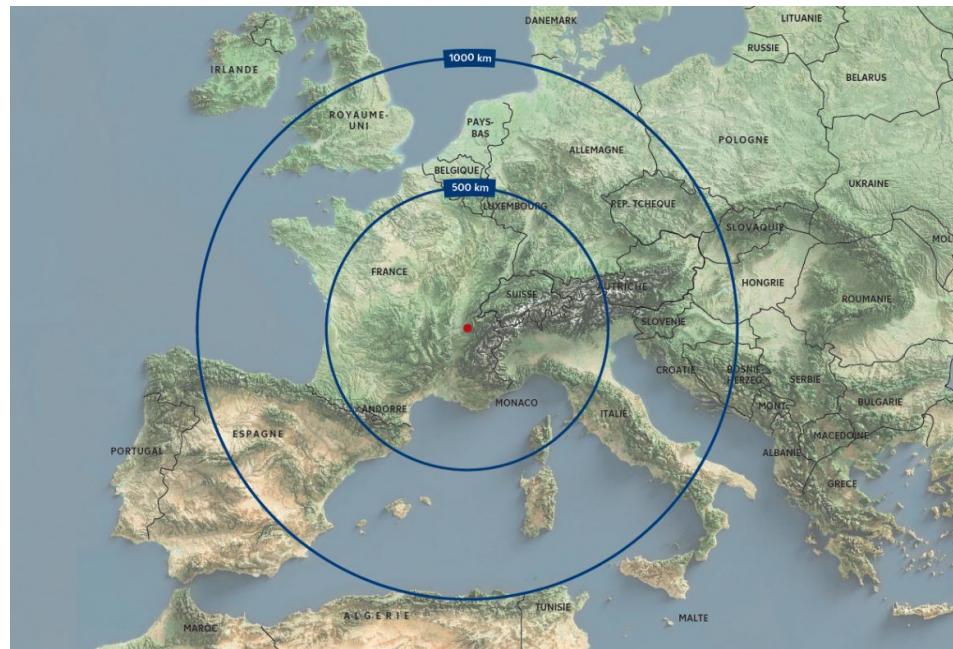
<p>Pièce 1</p>  <p>DOCUMENT 1 Note de présentation</p> <p>Note de présentation [le présent document]</p>	<p>Pièce 2</p>  <p>DOCUMENT 2 Rapport de Réexamen périodique de Bugey 3</p> <p>Rapport de Réexamen périodique de Bugey 3 [objet de l'enquête publique]</p>	<p>Pièce 3</p>  <p>DOCUMENT 3 Description des dispositions proposées par l'exploitant à la suite du réexamen périodique</p> <p>Description des dispositions proposées par l'exploitant à la suite du réexamen périodique</p>
<p>Pièce 3 Bis</p>  <p>DOCUMENT 3 Bis Document relatif aux effets sur l'environnement associés à l'exploitation du réacteur pour les dix années suivantes</p> <p>Document relatif aux effets sur l'environnement associés à l'exploitation du réacteur pour les dix années suivantes</p>	<p>Pièce 4</p>  <p>DOCUMENT 4 Enseignements tirés par EDF de la concertation sur la phase générique du 4^e Réexamen Périodique 900 MWe</p> <p>Enseignements tirés par EDF de la concertation sur la phase générique du 4^e Réexamen Périodique 900 MWe</p>	<p>Pièce 5</p>  <p>DOCUMENT 5 Liste des textes régissant l'enquête publique ainsi que son articulation avec la procédure relative au réexamen périodique prévu à l'article L. 593-19 du code de l'environnement</p> <p>Liste des textes régissant l'enquête publique ainsi que son articulation avec la procédure relative au réexamen périodique prévu à l'article L. 593-19 du code de l'environnement</p>

NOUVEAUTES

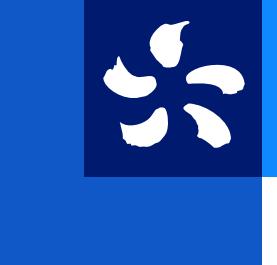
LA PIECE 3BIS et LES CONSULTATIONS TRANSFRONTALIERES



- Pays signataires de la convention d'Espoo
- Possibilité d'organiser une consultation sur un planning identique mais des modalités à leur appréciation
- Traduction des documents de l'enquête en fonction des demandes



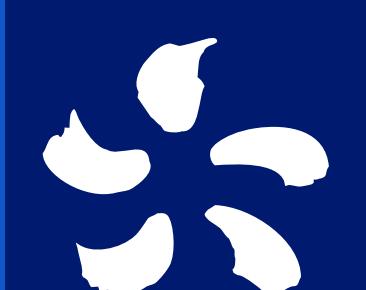
MODALITES DE L ENQUETE



Périmètre et durée retenus

- Périmètre d'enquête physique de 5km à l'instar des enquêtes précédentes (10 communes*)
- Possibilité d'organiser une consultation sur un planning identique mais des modalités à leur appréciation
- Traduction des documents de l'enquête en fonction des demandes

* *Saint Vulbas, Hières-sur-Amby, Vernas, Annoisin Chatelans, Blyes, La Balme les Grottes, Leyrieu, Loyettes, Saint Baudille de la Tour, Saint Romain de Jalionas*



Merci